

Bruxelles, le 18 janvier 2022
(OR. en)

5365/22

ECOFIN 42
UEM 13
SOC 27
EMPL 21
COMPET 26
ENV 42
EDUC 15
RECH 20
ENER 16
JAI 55
GENDER 5
ANTIDISCRIM 4

RÉSULTATS DES TRAVAUX

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	délégations
N° doc. préc.:	5079/22
Objet:	Semestre européen 2022: examen annuel 2022 de la croissance durable - Conclusions du Conseil Ecofin du 18 janvier 2022

Les délégations trouveront ci-joint les conclusions du Conseil sur l'examen annuel 2022 de la croissance durable, adoptées par le Conseil lors de sa 3843^e session, tenue le 18 janvier 2022.

SEMESTRE EUROPÉEN 2022:
EXAMEN ANNUEL 2022 DE LA CROISSANCE DURABLE

– Conclusions du Conseil Ecofin –

Le Conseil Ecofin:

1. SOULIGNE que les efforts coordonnés que l'UE a déployés pour lutter contre les effets de la pandémie de COVID-19, sur le plan national comme au niveau de l'UE, ont jeté les bases d'une reprise soutenue. ATTIRE L'ATTENTION sur les risques liés à l'incertitude élevée qui entoure toujours l'évolution de la pandémie, ainsi que sur la récente flambée des prix de l'énergie dans l'UE et les goulets d'étranglement en matière d'approvisionnement qui touchent la production.
2. SE FÉLICITE, DANS L'ENSEMBLE, des priorités économiques présentées lors de l'examen annuel 2022 de la croissance durable, y compris de l'attention dont continue de bénéficier la durabilité compétitive conformément au pacte vert pour l'Europe. CONVIENT que les quatre dimensions - durabilité environnementale, productivité, équité et stabilité macroéconomique -, qui se renforcent mutuellement, demeurent valables dans une égale mesure pour réaliser l'objectif de l'UE qu'est la transition vers un modèle économique durable, résilient et inclusif.
3. SOULIGNE que la stabilité macroéconomique associée à des investissements et à des réformes demeure essentielle au fonctionnement de l'Union économique et monétaire et à l'économie de l'UE dans son ensemble. SE FÉLICITE de l'accent mis sur l'impact économique que produisent la dégradation de l'environnement et le changement climatique et sur les besoins qui en résultent en matière d'investissement et de réforme. INSISTE sur le rôle complémentaire que jouent les politiques budgétaires et les politiques économiques structurelles pour réduire les vulnérabilités macroéconomiques et créer des conditions favorables à une croissance économique durable. CONVIENT du fait que l'approfondissement de l'union des marchés des capitaux et l'achèvement de l'union bancaire renforceraient les canaux de financement de l'économie, encourageraient la contribution du secteur privé aux besoins considérables d'investissements et amélioreraient la résilience économique et sociale.

4. EST D'AVIS que, compte tenu de la vigueur de la reprise et du degré d'incertitude qui prévaut, les États membres devraient rester flexibles quant à leur réponse en matière de politique budgétaire afin d'être en mesure de réagir à l'évolution de la pandémie. INVITE les États membres, lors du passage progressif d'un soutien budgétaire généralisé à des mesures stratégiques plus ciblées, à réévaluer régulièrement l'utilisation, l'efficacité et l'adéquation des mesures de soutien et à se tenir prêts à les adapter si nécessaire à l'évolution de la situation, tout en préservant la viabilité des finances publiques à moyen terme.
5. CONVIENT que les États membres faiblement ou moyennement endettés devraient viser une orientation budgétaire favorable en 2022 et que les États membres fortement endettés devraient recourir à la facilité pour la reprise et la résilience pour financer des investissements supplémentaires à l'appui de la reprise et de la double transition, tout en menant une politique budgétaire prudente. RAPPELLE qu'il importe d'accroître les investissements tout en gardant à l'esprit la nécessité de réduire les divergences et de garantir une composition des finances publiques propice à la croissance et des cadres budgétaires robustes, ce qui contribuera à soutenir la progression de la trajectoire de croissance de l'UE et à faciliter la transition écologique et numérique de nos économies.
6. PREND ACTE du fait que la clause dérogatoire générale du pacte de stabilité et de croissance devrait être désactivée à partir de 2023. ATTEND AVEC INTÉRÊT une discussion, en temps utile, sur les orientations budgétaires que présentera la Commission pour la période à venir dans le but de faciliter la coordination des politiques budgétaires et qui refléteront la situation économique générale et la situation spécifique de chaque État membre, ainsi que les discussions sur le cadre de gouvernance économique.
7. DEMANDE la mise en place d'un ensemble cohérent de réformes et d'investissements publics et privés qui soutiendra la compétitivité et la création d'emplois, dans le but d'accroître l'emploi, la productivité et l'innovation et de soutenir la double transition. CONVIENT que le bon fonctionnement du marché unique, garantissant une concurrence équitable et effective, est par nature une source importante de productivité pour l'économie de l'UE.

8. SOULIGNE l'importance que continue de revêtir l'adoption rapide et la diffusion plus large des technologies numériques et vertes pour permettre la reprise durable et faire de l'Europe un chef de file en matière de transformation. CONVIENT que l'amélioration de l'efficacité énergétique et la poursuite des investissements dans la transition verte sont essentielles pour garantir des prix de l'énergie abordables à l'avenir.
9. SOULIGNE que l'équité et l'inclusivité doivent être au cœur de la reprise après le ralentissement provoqué par la pandémie ainsi que de la double transition. INSISTE sur le fait que la transition industrielle et les investissements accrus dans la technologie doivent être complétés par des investissements dans les personnes et les compétences, en particulier les compétences numériques.
10. EST CONSCIENT DU potentiel que recèle la facilité pour la reprise et la résilience pour ce qui est de contribuer à la reprise économique et au renforcement de la croissance solide et durable de l'UE, ainsi que du rôle qu'elle joue pour parvenir à une économie de l'UE résiliente, verte et numérique. DEMANDE la mise en œuvre complète, efficace et en temps voulu des plans pour la reprise et la résilience, qui visent à faire face à un large éventail de défis économiques recensés au cours des dernières années. SOULIGNE la nécessité d'assurer une surveillance continue et complète des politiques économiques de l'UE, y compris un suivi étroit des risques émergents.
11. SE FÉLICITE que le Semestre européen reprenne sa vaste coordination des politiques économiques, budgétaires et de l'emploi en 2022, y compris la publication de rapports par pays rationalisés et l'adoption de recommandations par pays. RECONNAÎT qu'il convient d'adapter temporairement le Semestre européen à la mise en œuvre de la facilité pour la reprise et la résilience et DEMANDE que soit garantie la mise en place de synergies et d'obligations rationalisées en matière d'établissement de rapports entre les deux processus, et notamment que soit précisé le rôle des programmes nationaux de réforme.
12. DEMANDE que les politiques économiques, budgétaires et de l'emploi restent au cœur du Semestre européen, auquel la Commission continue d'intégrer les objectifs de développement durable pertinents des Nations unies. SE FÉLICITE que la procédure concernant les déséquilibres macroéconomiques continue de s'appliquer, et permette de remédier aux déséquilibres macroéconomiques préexistants, qui ont été amplifiés par la pandémie de COVID-19 ou qui ont récemment émergé.

13. SOULIGNE l'importance que revêtent la surveillance multilatérale et une coordination étroite des politiques et RECONNAÎT l'importance que revêt un dialogue transparent entre la Commission et les États membres à toutes les étapes du Semestre européen et dans le cadre de la facilité pour la reprise et la résilience.
14. POURSUIT ses discussions approfondies sur le réexamen de la gouvernance économique de l'UE, y compris le pacte de stabilité et de croissance et la procédure concernant les déséquilibres macroéconomiques. PREND NOTE de l'intention de la Commission de fournir des orientations sur d'éventuelles modifications du cadre de gouvernance économique. RECONNAÎT la nécessité de dégager un large consensus, car le fonctionnement efficace du cadre de surveillance relève de la responsabilité collective de l'ensemble des États membres, des institutions de l'UE et des principales parties prenantes.
-